

Objet : Désignation des représentants du SMBP aux comités de pilotage Natura 2000 ZPS Gorges de l'Eygues, Aygues et Ouvèze.

Le Président expose :

Etabli au moment de la désignation du site Natura 2000, le Comité de pilotage (COPIL) est un organe officiel de concertation et de débat.

Présidé par un élu local ou à défaut par le préfet de département, cette instance regroupe l'ensemble des acteurs concernés : des représentants des services et établissements publics de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles, des associations de protection de la nature, des organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel, des titulaires de droits réels, des exploitants de biens.

Le territoire du futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales est concerné par trois sites Natura 2000 et il y a lieu de nommer un représentant du SMBP au sein des comités de pilotage correspondants :

Site N2000	Opérateur/animateur	Dates - Avancement
ZPS Gorges de l'Eygues	Communauté de communes du Pays de Rémuzat	Elaboration du DOCOB
Aygues	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux	Phase d'animation
Ouvéze/Toulourenc	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux	Phase d'animation

Le Président propose les représentants suivants :

Site N2000	Nom du représentant SMBP
ZPS Gorges de l'Eygues	Laurent HARO
Aygues	Michel TACHE
Ouvéze/Toulourenc	Gérard COUPON

Le Bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Désigne** les représentants sus-listés pour représenter le SMBP aux trois comités de pilotage Natura 2000 correspondants

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD